

Delai de réponse du médiateur de banque

Par MALLET, le 07/05/2008 à 22:23

bonjour, suite a un litige avec la caisse d'épargne concernant le placement doublo monde qui s'est avéré une véritable arnaque j'ai adressé un courrier au médiateur pour demander une indemnisation et celui ci n'a pas répondu dans le délai de 2 mois conformément a la loi. que puis je faire ? Quel recours ?

Merci de me répondre si vous avez une réponse a me proposer.

Par **Biolay**, le **11/05/2008** à **15:59**

Si le médiateur ne répond pas, il faut saisir les tribunaux, de proximité, d'instance ou de grande instance selon le montant de votre demande. Un avocat vous sera nécessaire dans le dernier cas et fortement recommandé dans les deux autres.

Par **Biolay**, le **11/05/2008** à **16:00**

Si le médiateur ne répond pas, il faut saisir les tribunaux, de proximité, d'instance ou de grande instance selon le montant de votre demande. Un avocat vous sera nécessaire dans le dernier cas et fortement recommandé dans les deux autres.